



AZ/PAE/AZ n° 12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU la loi 95.66 du 20 janvier 2005 ;

VU le décret 95.935 du 17 août 1995 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'autorisation du Maire autorisant la Société AMBULANCES AFONSO NILLES à faire stationner le véhicule RENAULT immatriculé FS-382-ZX sur les emplacements réservés aux artisans taxis de la commune ;

VU le remplacement de ce véhicule par un véhicule de marque RENAULT immatriculé GB-927-AX ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Société AMBULANCES AFONSO est autorisée à faire stationner sur les emplacements réservés aux taxis de la commune le taxi n°11 de marque RENAULT immatriculé GB-927-AX ;

ARTICLE 2 : Tout changement de véhicule devra être signalé à la Mairie de Longwy.

ARTICLE 3 : Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le représentant de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, le 06 juillet 2023

Le Maire : Signé Jean-Marc FOURNEL

Copie conforme à l'original,

En cours, le 06 juillet 2023,



LE MAIRE

Jean-Marc FOURNEL